



Chers Amis,

En 2006 vous m'avez élu président de notre association, puis réélu à trois reprises. Ce fut à la fois une marque de confiance et une lourde responsabilité. Comme je le disais ce matin, c'est à la fois court et peut être trop long. J'étais porteur d'un véritable projet pour notre association. C'est aujourd'hui sur pièce qu'il convient de juger les réussites et les échecs.

Avant de me livrer à un rapide bilan, je tiens à souligner que ce ne fut jamais un travail solitaire, mais une direction d'équipe portée par les idées et les investissements de chacun, mais aussi soudée par une réelle complicité et une réelle amitié. Une association scientifique fonctionne d'abord avec des compétences, mais aussi avec un respect mutuel et un accueil à toutes les branches et les tendances de cette discipline. Si son fonctionnement doit être démocratique, cette démocratie ne peut être le calque de celle qui préside, ou devrait présider la vie politique. La vie d'une association repose également sur une certaine forme de consensus et vise à l'efficacité.

Mon premier souci a été de rassembler. Portée par Louis Favoreu, qui a tant fait pour notre discipline, puis conduite par Didier Maus, notre association avait besoin de réunir la grande famille, pour employer un lieu commun qui en l'espèce n'est pas dépourvu de sens, des constitutionnalistes. Rassembler ceux qui ont formé de véritables écoles. Rassembler les représentants des différentes branches du droit constitutionnel, spécialistes du droit juridictionnel, du droit institutionnel, de la théorie, historiens..., alors même que les commissions thématiques que j'avais tenté de mettre en place ont été un échec ; Rassembler

les praticiens du droit constitutionnel et la doctrine. C'est ainsi que notre association comprend, non seulement parmi ses membres, mais aussi dans ses organes dirigeants des hauts fonctionnaires parlementaires, des avocats, des juges ... Rassembler les générations. L'évolution du nombre des adhésions témoigne de ce renouvellement de même que le développement des journées d'études décentralisées sur lequel je reviendrai. Faire de nos différences idéologiques une richesse et non une source de clivages. La publication à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Constitution de 1958 d'un ouvrage collectif témoigne de cette diversité.

Il appartient également à une association comme la nôtre d'assurer un dialogue. Les différentes manifestations que nous organisons ou que nous soutenons constituent bien sur le lieu privilégié de ce dialogue. Mais par ailleurs, doivent être développées les relations extérieures avec les autres associations disciplinaires, mais aussi avec les praticiens du droit et les pouvoirs publics. De ce point de vue le bilan est contrasté. S'agissant des autres associations, la création du prix Rivero en collaboration avec l'AFDA et l'organisation de la dernière journée d'études avec nos collègues internationalistes représentent des avancées non négligeables. Mais beaucoup reste à faire. Du côté des pouvoirs publics, nos relations restent étroites avec le Conseil constitutionnel, qui nous accueille toujours chaleureusement. La publication des Grandes délibérations du Conseil constitutionnel constitue l'exemple d'une coopération réussie. Mais il faudrait peut-être relancer les rencontres entre la juridiction et la doctrine pour faire le point sur la jurisprudence récente à l'instar des réunions organisées avec le Conseil d'Etat dans certaines universités. Les relations avec les assemblées parlementaires sont toujours régulières et doivent être poursuivies. S'agissant des relations avec le pouvoir gouvernemental, la situation est plus contrastée. L'expérience très riche du Comité de suivi de la QPC placé auprès du ministère de la justice n'a pas survécu au changement de majorité, alors que l'enjeu n'était

aucunement politique. Les tentatives de faire reconnaître notre association comme un expert auprès du ministère des affaires étrangères n'a pas encore porter de fruits. Il conviendrait également de développer des relations avec les avocats, les notaires, les juristes d'entreprises, les syndicats patronaux et ouvriers..., de ce point de vue tout reste à faire.

Le dialogue doit aussi être un dialogue international et avec d'autres pays. La première voie du dialogue passe par notre participation à l'Association internationale de droit constitutionnel. Avec la présence de plus de quarante personnes la délégation française a été l'une des toutes premières au congrès mondial qui s'est tenu la semaine dernière à Oslo. La défense, non seulement de la langue française, mais aussi du droit continental, vecteur d'une certaine forme de pensée, implique notre participation active au sein de cette association. Elu Vice-président lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de l'AIDC j'oeuvrerai en ce sens et afin de maintenir la place des associations nationales comme la nôtre dans un système qui tend, lui aussi, et même à ce niveau à une forme de globalisation dans laquelle nous risquons de nous diluer. Cette coopération passe également par l'établissement de relations bilatérales ou multilatérales. La réunion chaque année autour d'un séminaire thématique de la « trilatérale » réunissant des représentants des associations italienne, française et espagnole avec le soutien des centres de recherche de Toulon et de Pau est de mon point de vue une réussite. De même nous avons créé une relation bilatérale avec nos amis coréens avec des rencontres annuelles. De mon point de vue, il convient de développer des relations institutionnalisées avec les pays de la méditerranée, d'une part, et avec l'Europe de l'Est d'autre part, y compris et j'insiste sur ce point avec la Russie et les Etats de la CEI. En effet l'existence de divergences, mêmes profondes, voire de conflits politiques constitue à mes yeux une incitation à relancer le dialogue. Et de ce point de vue, l'idéologie ne doit pas prendre le pas sur le dialogue. De la même manière qu'un dialogue doit se

développer avec la Chine, il est utile de le maintenir ou de le développer avec la Hongrie et la Russie, ces exemples ne visant pas à assimiler ces situations mais à citer des pays dont la politique est controversée. Sur le plan organisationnel, un projet ne peut fonctionner que s'il est porté par l'un ou quelques uns d'entre nous, d'expérience, tout ne peut pas fonctionner sur la base du centralisme, fut-il démocratique. Il appartient à nos instances de valider et de coordonner des projets sur une base d'excellence scientifique car la réputation de notre association est à ce prix.

Matériellement le dialogue entre nous et vers l'extérieur doit emprunter les voies de l'internet, avec un site qui vient d'être rénové, il faudra aussi réfléchir à utiliser Facebook ou tweeter de lever les réticences que certains de nous peuvent avoir à utiliser les voies de communication qui sont celles du temps présent. Je voudrais aussi relever la place particulière des deux revues de droit constitutionnel dans lesquelles s'impliquent des membres de l'AFDC, la RFDC, dirigées par nos amis Didier Maus et André Roux et la revue Constitutions dirigée par Fabrice Hourquebie et moi-même.

Le cœur du projet de notre association c'est le développement de nos activités scientifiques. De ce point de vue, deux exigences, outre bien évidemment celle de qualité, s'imposent le pluralisme et la participation la plus large possible. Du premier de ces points de vue, une association comme la nôtre doit, à mon sens, se recentrer sur sa discipline dans l'ensemble de ses composantes. D'abord, il convient, par exemple, de ne pas négliger les aspects institutionnels, alors même que la QPC a, en France, renouvelé notre discipline, mais le seul acteur du droit n'est pas le juge, contrairement à ce qu'un prisme déformant voudrait parfois nous faire croire. D'autre part, le droit constitutionnel est d'abord une discipline juridique. Je voudrais attirer votre attention sur une dérive qui nous menace. Ainsi au niveau national, un fort courant de pensée se développe pour

considérer que l'enseignement du droit doit être réduit et se concentrer sur des études de cas, en privilégiant par ailleurs les analyses extra juridiques, sociologiques par exemple. De même au niveau international j'ai été frappé de constater, et ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarmes, que lors du Congrès d'Oslo, les intervenants non constitutionnalistes occupaient la plus grande place lors des séances plénières, sans d'ailleurs qu'ait été sollicité l'un de nous. Les enjeux dépassent le cadre disciplinaire. Notre conception du droit, alors que les méthodes seraient probablement à revoir, offre une construction qui s'appuie sur des principes, pour en décliner des applications. Cette méthode ouvre à une analyse critique et d'ensemble du droit. Elle permet d'en comprendre les cohérences, d'en détecter les incohérences, d'en combler les vides. A l'inverse, « les cliniques du droit » développent une analyse casuistique du droit, dans laquelle la subjectivité occupe une place importante et où les rôles du principe et de l'exception sont brouillés.

Ecarter la vision doctrinale du droit constitue un choix qui dépasse très largement les enjeux pédagogiques et professionnels, et renvoie à des enjeux de société. Permettez-moi de prendre rapidement position sur cette question. Pour schématiser, la conception doctrinale du droit exprime la vision d'une société ordonnée à partir de valeurs que le droit concrétise, autant qu'il en exprime les mutations. Le « droit clinique » renvoie à une société décomposée dans laquelle le droit a pour mission de réaliser un équilibre par des micro-compromis toujours remis en cause. Le droit, et les juristes qui sont à son service, sont un outil de cohérence dans une société qui en a, plus que jamais, besoin. En toute hypothèse nous devons rester des ingénieurs ou des mécaniciens pour intervenir dans un domaine dans lequel nous sommes compétents la technique juridique en ne nous bornant pas à un discours, ou à un point de vue, sur le droit.

Plus concrètement notre association devra rechercher de nouvelles sources de financement. Si les cotisations parviennent difficilement à équilibrer nos charges, elles ne nous permettent pas d'être une force d'intervention. Alors que les ressources publiques sont durablement asséchées, il nous appartiendra de réfléchir à d'autres financements ponctuels venant d'organisations professionnelles et pourquoi pas du secteur privé. Il conviendra de surmonter nos réticences et seulement de veiller à ne pas sacrifier notre indépendance.

Pour conclure sur ce qui est à mes yeux notre plus belle réussite, je voudrais dire un mot des journées d'études décentralisées, toujours plus nombreuses qui réunissent des équipes de recherches géographiquement et thématiquement diverses afin de promouvoir une réelle recherche collective et faire en sorte que les plus jeunes d'entre nous, notamment, ne soient pas uniquement spectateurs des grands messes parisiennes annuelles et créent entre eux des relations qui forgeront l'avenir de notre association. De ce point de vue, les colloques à l'ancienne faisant se succéder à la tribune pour une demi-heure des intervenants chevronnés pour des monologues successifs a probablement vécu, d'autres formes de colloque ou de séminaires plus participatifs sont à développer ou à inventer. Le Conseil scientifique devenu un organe clef de notre association joue en la matière un rôle majeur. Le rôle de la Commission jeune recherche est également à saluer.

Pour vraiment terminer je renouvelle mes remerciements à vous tous pour les dialogues que nous avons pu avoir, aux membres du Conseil d'administration qui ont tracé les perspectives de notre association, ont appuyé, enrichi les projets que je pouvais avoir, parfois évité des projets sans avenir ou pris de riches initiatives, aux membres du bureau qui ont conduit, presque au quotidien, notre navire dans une direction à la fois commune et riche de nos différences et de notre amitié. Qu'ils trouvent ici un témoignage ému de reconnaissance. C'est

cette complicité et ce bonheur de décider ensemble de confronter nos idées et nos projets qui me manquera le plus. Anne Marie, Alain, Ferdinand, Anne, Xavier, Dominique, Marc, merci de tout cœur.

Lyon, le 26 juin 2014

Bertrand Mathieu
Président de l'Association française de droit constitutionnel